



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 17 juin 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 21, avenue de la Gare - Bistro Chez Moe's

L'objet est de régulariser :

- l'implantation d'une enseigne en projection existante ayant une marge de 11 centimètres avec la limite de l'emprise de la rue alors que le *Règlement de zonage* prescrit une marge minimale de 50 centimètres;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 25 mai 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA